



NATIONS  
UNIES

A



Conférence mondiale de la Décennie  
des Nations Unies pour la femme :

Egalité, développement et paix

Copenhague, Danemark  
14-30 juillet 1980

UNILIBRARY

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.94/L.1  
27 juin 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

002055  
AUG 9 - 1982

Doc. Selection

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire UN/SA COLLECTION

AMENDEMENTS AU PROJET DE PROGRAMME D'ACTION POUR LA SECONDE  
MOITIÉ DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME  
(A/CONF.94/22)

Présentés par les pays suivants : Australie  
Chine  
Cuba  
France  
Jamaïque  
Japon  
Nouvelle-Zélande  
Pays-Bas  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Uruguay

INTRODUCTION

A sa quarante et unième séance, le 9 avril 1980, le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, a demandé que le projet de programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, 1981-1985, soit distribué, tel qu'il l'a adopté, au début du mois de mai 1980 au plus tard. Afin de faciliter les travaux de la Conférence, les participants ont été invités à présenter leurs amendements éventuels à ce projet de programme et à les adresser par écrit au secrétariat avant le 1er juin 1980. Le secrétariat a été prié de regrouper ces amendements dans un document unique qui serait présenté à la Conférence (voir A/CONF.94/23, par. 7). Le présent document a été établi conformément à cette demande. Les amendements au programme d'action sont reproduits ci-après in extenso et sous la forme même (y compris le soulignage) où ils ont été adressés au secrétariat par les gouvernements.

Première partie

HISTORIQUE ET CADRE DE LA QUESTION

INTRODUCTION

B. Objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

Paragraphe 2

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Les principes et objectifs énoncés dans le Plan d'action mondial et dans la Déclaration sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, adoptés par la Conférence de l'Année internationale de la femme à Mexico, sont le fondement de l'action durant la Décennie des Nations Unies pour la femme. Etant donné que les efforts et les stratégies mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de la Décennie ont été, dans la majorité des pays, insuffisants et inadéquats pour parvenir à modifier, quantitativement et qualitativement, la condition des femmes, les principes et objectifs énoncés en 1975 gardent tout leur sens aujourd'hui. Le présent programme a donc pour but de préciser et de renforcer ces idées directrices, compte tenu de l'expérience accumulée au cours des cinq premières années de la Décennie; se conformant au triple objectif de la Décennie - égalité, développement et paix - il contient des recommandations concernant les mesures concrètes à prendre pour atteindre cet objectif."

Paragraphe 3

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Par égalité, il faut entendre non seulement l'égalité juridique et l'élimination de la discrimination du droit, ou la conviction que les hommes et les femmes sont égaux, mais aussi l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités afin que les femmes puissent participer au développement et en soient aussi bien les bénéficiaires que les agents actifs. La réalisation de cette égalité suppose l'égalité d'accès aux ressources et la capacité de participer également et effectivement à l'allocation de ces ressources et à la prise de décision aux divers niveaux. Il est évident donc que le problème de l'inégalité, qui touche la grande majorité des femmes dans le monde, est étroitement lié au problème du sous-développement, conséquence non seulement de structures internes défectueuses, mais aussi d'un système économique mondial profondément injuste."

Paragraphe 4

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Par développement, il faut entendre ici développement intégral dans les sphères économique, sociale, politique, culturelle, y compris le développement des ressources économiques et d'autres richesses matérielles ainsi que l'épanouissement physique, moral, intellectuel et culturel de l'être humain. Ainsi le progrès de la femme ne doit plus seulement être envisagé dans le contexte du développement social mais doit être considéré comme un élément essentiel de chaque aspect du développement. Celui-ci, pour améliorer la condition des femmes et élargir le rôle qu'elles jouent dans le processus de développement, doit faire partie intégrante de l'entreprise mondiale d'instauration du nouvel ordre économique international, car c'est grâce à l'égalité que la justice et la prospérité pourront être instaurées pour tous les pays."

Paragraphe 5

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant : -

"La paix, aspiration suprême des hommes comme des femmes, est un préalable indispensable du développement. Ce préalable suppose que soit réalisées la libération et l'indépendance nationales, que soient éliminés le colonialisme et le néo-colonialisme, l'occupation étrangère, le sionisme, l'apartheid et la discrimination et que soient reconnus la dignité des peuples et leur droit à l'autodétermination, sans immixtion, ingérence ou intervention étrangères. Il ne saurait donc y avoir de paix durable sans développement et sans l'élimination des inégalités à tous les niveaux. Il est donc essentiel d'arriver à une paix indivisible dont bénéficient les grands comme les petits. Parallèlement, la participation dans l'égalité à l'élaboration de relations amicales et d'activités de coopération entre les Etats contribuera au renforcement de la paix."

JAPON

Remplacer la quatrième phrase par le libellé suivant :

"La participation, dans l'égalité, aux relations amicales et à la coopération entre Etats contribuera à l'épanouissement de la personnalité des femmes et à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes."

C. Nature et portée du Programme d'action

Paragraphe 6

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Conformément aux textes mentionnés plus haut, le présent projet de programme d'action a été établi pour la seconde moitié de la Décennie, 1980-1985, en vue de promouvoir la réalisation du triple objectif : égalité, développement et paix, l'accent étant mis sur le sous-thème 'emploi, santé et enseignement'. Le Programme vise à renforcer l'action globale entreprise en vue de l'élimination de toutes les inégalités entre femmes ainsi qu'à promouvoir les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes posés par le sous-développement et les structures socio-économiques qui maintiennent les femmes en situation d'infériorité, et à accroître leur contribution au renforcement de la paix mondiale."

Paragraphe 9

AUSTRALIE

Modifier la première ligne comme suit :

"Certains des objectifs fondamentaux définis au paragraphe 46 du Plan d'action mondial - il est vrai - ont déjà été atteints dans plusieurs pays ...".

## I. PERSPECTIVE HISTORIQUE

- A. Cause essentielle de l'oppression des femmes : la place toujours plus réduite qui leur est faite par rapport aux hommes dans le processus de développement

CUBA

Modifier le sous-titre comme suit :

- A. Cause essentielle de l'oppression des femmes : la place toujours plus réduite qui leur est faite par rapport aux hommes dans le processus de développement et dans la consolidation de la paix

PAYS-BAS

Supprimer les mots : "Cause essentielle de l'oppression des femmes".

Paragraphe 10

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Parmi les facteurs qui nuisent à la condition de la femme partout dans le monde, on peut citer l'accumulation inégale du capital, issue du colonialisme et du néo-colonialisme et causée par le sous-développement dont la réalité est le plus durement ressentie par les femmes; la répartition inégale des richesses économiques et culturelles qui accentue progressivement l'écart existant entre un secteur privilégié et la grande majorité de la population mondiale dont le retard et la pauvreté persistent, situation qui anéantit toute chance de parvenir à un développement général; et les efforts de certains pour empêcher l'exercice du droit à l'autodétermination dans le domaine des relations économiques internationales, ce qui aboutit à un système économique international injuste, incompatible avec le développement des pays sous-développés."

FRANCE

Rédiger ainsi le début du paragraphe :

"Parmi les facteurs qui nuisent à la condition de la femme dans de nombreux pays, on peut citer, outre la persistance de préjugés, de stéréotypes et de traditions, l'accumulation..."

PAYS-BAS

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"L'une des causes fondamentales de la place réduite faite aux femmes dans le processus de développement réside dans la division du travail entre les sexes presque universellement fondée sur la fonction génitrice de la femme. Ceci explique pourquoi, dans le partage des tâches et des responsabilités entre les hommes et les femmes, le rôle de ces dernières dans la

société a été essentiellement confiné au foyer. Du fait de cette situation, les femmes ont été considérées comme des êtres inférieurs et leurs possibilités d'accès aux sources du pouvoir s'en sont trouvées limitées. Dans la plupart des pays cela s'est traduit par une inégalité institutionnelle entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la condition et le pouvoir

Paragraphe 11

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"La cause essentielle de l'oppression des femmes et de la situation d'infériorité dans laquelle elles se trouvent réside dans la misère profonde, dans une utilisation et une répartition inégales et injustes des ressources et des sources d'énergie qui caractérisent l'ordre économique mondial actuel, ainsi que dans des structures sociales oppressives et des attitudes irrationnelles et archaïques qui favorisent l'apparition de toutes sortes d'inégalités."

PAYS-BAS

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"L'inégalité existante entre les hommes et les femmes est directement liée à un processus historique complexe. Les formes que revêt cette inégalité sont aussi diverses que les systèmes économiques, sociaux et culturels de la communauté mondiale."

Paragraphe 12

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Si de nombreux pays ont reconnu que le rôle de la femme comme génitrice et nourricière n'est pas à l'origine de la discrimination et de l'inégalité, bien peu ont reconnu la contribution que la femme apporte ou pourrait apporter à la production économique. Dans le cadre de l'unité de production familiale, c'est le travail de la femme qui permet à l'homme d'asseoir son pouvoir et de participer comme il le fait au développement."

PAYS-BAS

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant::

"Parmi les facteurs qui nuisent à la condition de la femme partout dans le monde, on peut citer l'accumulation inégale du capital, le colonialisme, le refus du droit à l'autodétermination, la situation défavorable de l'économie mondiale et le rapide accroissement de la population. La classe sociale, la pauvreté et le sous-développement n'ont fait que renforcer ces inégalités."

Paragraphe 13

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Le sous-développement et la discrimination à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille, dont les effets se cumulent et dont le sous-développement est la cause, sont caractéristiques de la double oppression et de la situation d'infériorité dont souffrent les femmes en raison de leur classe sociale et de leur sexe."

PAYS-BAS

Supprimer le paragraphe.

Paragraphe 14

CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Les conséquences du sous-développement n'ont cessé d'accentuer cette situation d'oppression et d'inégalité dont la cause essentielle ancestrale apparaît de façon évidente dans la situation mondiale actuelle : les femmes représentent 50 p. 100 de la population adulte mondiale et un tiers de la main-d'oeuvre officielle, mais elles accomplissent en fait près des deux tiers de l'ensemble des heures de travail, ne reçoivent qu'un dixième du revenu mondial et possèdent moins d'un p. 100 de la propriété mondiale."

- B. Examen des progrès réalisés au cours de la première moitié de la Décennie : les leçons à en tirer

CUBA

Insérer le paragraphe suivant entre le sous-titre et le paragraphe 15 :

"On peut affirmer que, dans la plupart des pays, des efforts et les stratégies mis en oeuvre pour réaliser les objectifs de la Décennie ont été insuffisants pour parvenir à des changements importants, à la fois qualitatifs et quantitatifs, dans la situation des femmes, et pour accroître leur participation à la vie politique, économique et sociale, en particulier en ce qui concerne les femmes appartenant aux classes socio-économiques les moins favorisées et les femmes rurales."

Paragraphe 15

PAYS-BAS

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe :

"Ce rôle de sensibilisation joué par ces mécanismes particuliers n'a pas, jusqu'à présent, été suffisamment important pour permettre l'intégration effective dans l'élaboration et l'exécution des politiques, par les gouvernements et les organisations internationales, de la question du partage de toutes les responsabilités entre les sexes."

/...

Paragraphe 16

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

En ce qui concerne la première phrase, le Royaume-Uni n'a noté aucun élément permettant d'établir que les pays à économie planifiée sont, à cet égard, confrontés à moins de difficultés que les autres.

Paragraphe 18

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Dans l'avant-dernière phrase du paragraphe, le mot "évincées" ne tient pas compte du fait qu'un transfert d'un secteur à un autre, à l'intérieur du marché du travail, peut être volontaire. Les mots "soient évincées" pourraient donc être remplacés par les mots "se déplacent". La distinction qui est faite dans ce même paragraphe entre les secteurs organisés et les secteurs non organisés de l'économie ne semble pas devoir s'appliquer aux pays développés.

Paragraphe 20

FRANCE

Rédiger ainsi le paragraphe :

"Dans de nombreux pays, un progrès a été réalisé en ce qui concerne la prise en compte des femmes dans les processus de planification. Mais ces progrès sont encore très insuffisants. Là où des programmes ..."

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Dans la première phrase, remplacer les mots "dans la plupart" par les mots "de nombreux".

Paragraphe 21

JAPON

Dans la dernière phrase, remplacer les mots "mesures protectionnistes imposées par les pays développés" par les mots "mesures protectionnistes récemment mises en place par un certain nombre de pays développés".

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

La dernière phrase correspond à une analyse partielle et non objective d'une situation complexe.

Paragraphe 22

JAPON

Remplacer les mots "les pays occidentaux" par les mots "les pays développés à économie de marché".

Paragraphe 23

CUBA

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe existant :

"Le groupe des pays africains s'est réservé le droit de présenter des amendements à ce paragraphe."

URUGUAY

Au paragraphe 23, après la phrase :

"De plus en plus, les femmes dans maints pays en développement participent à la vie politique et sont représentées au niveau des prises de décision."

Ajouter un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

"Dans un grand nombre de pays, la pleine égalité des droits de la femme est garantie dans les domaines social, économique et juridique."

Paragraphe 24

CHINE

Supprimer la dernière phrase et la remplacer par la phrase suivante :

"Les femmes de ces pays luttent activement pour la paix, le désarmement, la détente et la coopération internationale et contre l'agression étrangère et toutes les formes d'hégémonie et de domination étrangères."

## II. CADRE CONCEPTUEL

### A. La situation des femmes et les objectifs de la Décennie : rapports entre la situation économique mondiale actuelle et la paix et la sécurité internationales

#### CHINE

Ajouter le nouveau paragraphe suivant entre le sous-titre et le paragraphe 25.

"Les femmes de tous les pays sont éprises de paix et toutes ont travaillé activement au renforcement de la coopération internationale et à la défense de la paix mondiale. Cependant, le monde actuel n'est en aucune façon un monde paisible et il existe des facteurs défavorables à la paix, tels que l'ingérence étrangère, l'agression et l'occupation militaire. Les femmes de certains pays continuent de souffrir à cause de guerres d'agression. Les femmes de tous les pays doivent poursuivre inlassablement leur lutte pour éliminer ces conditions nuisibles à la paix."

#### Paragraphe 25

#### CHINE

Remplacer la quatrième phrase par le texte suivant :

"Le renforcement universel de la paix mondiale et de la sécurité internationale, la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'expansionnisme, le racisme, l'apartheid et toutes les formes de domination et d'hégémonie étrangères, c'est-à-dire le rejet de toutes formes d'assujettissement, d'ingérence ou de pressions étrangères économique, politique, militaire ou autre, la réalisation des objectifs d'un désarmement véritable et la réduction des budgets militaires, la consolidation de la détente et l'accroissement de la coopération entre les Etats contribueront au développement économique social et culturel des nations et à l'amélioration de la condition des femmes."

#### CUBA

Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant :

"Les trois principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme - égalité, développement et paix - sont étroitement liés. Les progrès réalisés dans l'un de ces trois domaines ne peuvent qu'être bénéfiques pour les deux autres et tout échec dans l'un d'entre eux, a, sur les autres des répercussions négatives. Etant donné que l'objectif principal du développement est de parvenir à une amélioration soutenue du bien-être des individus et de la société et de faire bénéficier l'ensemble de la collectivité des progrès réalisés, le développement ne devrait pas être considéré uniquement comme un but en soi mais également comme le meilleur moyen pour faire progresser l'égalité des sexes et de maintenir la paix. Ainsi, le renforcement universel de la paix mondiale et de la sécurité internationale, la réalisation des objectifs d'un

désarmement véritable et la réduction des budgets militaires, la consolidation de la détente, la création d'un nouvel ordre économique international et l'accroissement de la coopération entre les Etats contribueront au progrès du développement économique, social et culturel des nations et à l'amélioration de la condition des femmes. Par conséquent, ce n'est que dans la paix qu'il est possible de progresser vers les deux autres objectifs de la Décennie."

Paragraphe 26

CHINE

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant :

"Il faudrait abolir la domination et la dépendance économiques et instaurer un nouvel ordre économique international basé sur le principe du respect de l'indépendance et de la souveraineté, ce qui contribuerait au maintien de la paix mondiale."

CUBA

Remplacer le paragraphe actuel par le texte suivant :

"Il y a de même un lien étroit entre la situation économique mondiale et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, le désarmement et le relâchement des tensions internationales. Il est indispensable que les ressources rendues disponibles grâce au désarmement soient utilisées pour promouvoir le bien-être de tous les pays et contribuent à réduire l'écart entre les pays développés et les pays en développement, ce qui créerait un climat plus propice au progrès général de tous les membres de la société."

- B. Incidences des relations économiques mondiales injustes sur le rôle des femmes dans le développement : nécessité d'un nouvel ordre économique international qui réduise l'écart entre l'apport de travail des femmes et la rémunération sur le plan socio-économique de ce travail

Paragraphe 27

FRANCE

Rédiger ainsi la dernière phrase du paragraphe :

"Par exemple, dans les pays développés comme dans les pays en développement, c'est l'emploi des femmes qui est atteint le premier par les changements : dans les pays développés les travailleuses des industries traditionnellement féminines sont concurrencées par le travail sous-rémunéré des pays en développement; dans les pays en développement, ce sont les femmes qui perdent les premières leur emploi..."

JAPON

A la dernière ligne, remplacer les mots "mesures protectionnistes imposées par les pays développés" par les mots "mesures protectionnistes récemment prises par certains pays développés".

Paragraphe 32

FRANCE

Rédiger ainsi le début de ce paragraphe :

"Il ressort de ce qui précède que, si la tradition, le droit coutumier et les stéréotypes pèsent lourdement sur la promotion des femmes, des contraintes graves qui entravent la participation économique..."

NOUVELLE-ZELANDE

Même après l'adjonction des mots "en partie" après le mot "découlent", acceptée à la troisième session du Comité préparatoire, cette phrase décrit une situation complexe en termes beaucoup trop simplistes; il faut tenir compte des contraintes multiples qui entravent la participation économique des femmes au développement national.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Les mots "en partie" qui ont été acceptés à la troisième session du Comité préparatoire n'apparaissent pas à la troisième ligne après le mot "découlent".

Paragraphe 33

FRANCE

Supprimer la seconde phrase du paragraphe allant de "Même dans les pays" à "augmenter".

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Le Royaume-Uni, ainsi que d'autres membres du Groupe d'Etats d'Europe occidentale et d'autres pays, a réservé sa position sur l'ensemble de la section (c'est-à-dire des paragraphes 27 à 33 compris) et non seulement sur le paragraphe 33 comme il est dit dans le projet de programme.

- C. Nécessité de tenir compte de données nouvelles et de prévoir de nouvelles stratégies concernant la participation des femmes au développement lors de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement

Paragraphe 34

FRANCE

Rédiger ainsi le paragraphe, à partir de la neuvième ligne :

"L'effet de ces facteurs est encore accentué du fait que de nombreux pays et, notamment, les pays en voie de développement, parviennent mal à réduire le chômage en progression continue dans la plupart d'entre eux..."

- D. Les objectifs de la Décennie et le sous-thème de la Conférence mondiale "Emploi, santé et enseignement"

Paragraphe 37

CUBA

Remplacer le paragraphe actuel par le texte suivant :

"La réalisation des objectifs d'égalité et de paix est indispensable pour atteindre l'objectif de développement. Cependant, pour atteindre cet objectif, il importe que cette recherche du développement se fonde sur le principe de l'égalité sociale, économique et culturelle, considérée en tant qu'indicateur et en tant qu'objectif. Le développement ainsi conçu est étroitement lié à la stabilité et à la paix - la paix et non simplement l'absence de violence à l'intérieur d'un pays ou entre pays. Le niveau du développement dépend de la mesure dans laquelle les gouvernements entreprennent d'assurer à la population et principalement à ses couches défavorisées - dont les femmes constituent la majorité - l'emploi, la santé et la possibilité de bénéficier d'un enseignement de qualité. En fait, les secteurs de l'emploi, de la santé et de l'éducation, surtout en ce qui concerne les femmes employées dans l'agriculture et l'industrie, constituent un indice probant du niveau et de la qualité du développement dans un pays donné. La situation sociale et économique et les conditions de santé des femmes, considérées en tant que procréatrices des futurs effectifs de la main-d'oeuvre, sont des éléments déterminants pour les perspectives de développement. Les possibilités offertes aux femmes en matière d'emploi et d'enseignement indiquent dans quelle mesure une société donnée élimine les inégalités, et aussi dans quelle mesure les pays savent valoriser leurs ressources techniques et économiques endogènes, particulièrement à une époque où la stabilité mondiale est menacée par une grave crise économique."

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Nous considérons que, sous sa forme actuelle, le paragraphe 37 manque de clarté. Le Royaume-Uni suggère la suppression des mots compris entre "à ses couches défavorisées" et "main-d'oeuvre", et leur remplacement par le texte suivant :

"aux couches défavorisées de la collectivité. Dans certains pays la situation des femmes est particulièrement anormale à cet égard. La situation de l'emploi, de la santé et de l'éducation des femmes employées dans l'agriculture et dans l'industrie donnent une indication raisonnable de la qualité du développement et de la détermination d'un pays donné de le mener à bien. La situation sociale et économique et les conditions de santé des femmes qui sont appelées à donner le jour aux futurs effectifs de la main-d'oeuvre..."

Deuxième partie

PROGRAMME D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL

III. OBJECTIFS ET STRATEGIES NATIONAUX TENDANT A ASSURER LA PLEINE PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. Stratégies nationales visant à accélérer la pleine intégration des femmes au développement économique et social

1. Plans et politiques de développement national

Paragraphe 41

AUSTRALIE

Dans l'alinéa e) iii) du paragraphe 41, supprimer les mots "en particulier dans le secteur tertiaire non organisé". (Cette phrase tend à minimiser l'importance de l'organisation des femmes qui travaillent dans le secteur industriel, tout aussi important.)

Ajouter un nouvel alinéa (alinéa h) du paragraphe 41) ainsi conçu :

"Instauration de consultations tripartites entre les gouvernements, les employeurs et les organisations de salariés pour examiner et améliorer les conditions des travailleuses

PAYS-BAS

Au début du paragraphe, avant les mots "Les gouvernements devraient se fixer le programme suivant", insérer les mots : "Considérant que seule une politique cohérente dans le domaine de la santé, de l'emploi et de l'enseignement permettra de créer les conditions conduisant à la suppression de la discrimination fondée sur le sexe,".

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

En ce qui concerne l'alinéa a) du paragraphe 41, le Royaume-Uni a déjà exprimé des doutes quant à l'utilité de tels objectifs.

3. Mesures législatives

PAYS-BAS

Paragraphe 48

Entre les actuels paragraphes 48 et 49, insérer un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"Les gouvernements devraient élaborer des programmes visant à informer les femmes de leurs droits et devraient leur montrer quels sont les moyens d'user de ces droits."

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Le Royaume-Uni a réservé sa position sur l'ensemble du chapitre, plutôt que sur le paragraphe 48 uniquement.

Paragraphe 52

FRANCE

A partir de la quatrième ligne, rédiger ainsi le paragraphe :

"Le congé de maternité devrait toujours être accordé selon les normes minimales définies par le BIT. L'usage généralisé d'un congé parental permettant à la mère et au père de s'occuper de leur enfant, notamment durant la petite enfance, devrait être envisagé."

JAPON

Modifier les troisième et quatrième phrases comme suit :

"Le congé de maternité devrait être défini comme la période nécessaire aux femmes enceintes pour la protection de leur corps avant la naissance et aux mères pour récupérer après la naissance de l'enfant. L'octroi d'un congé parental devrait également être envisagé afin de permettre au père comme à la mère de s'occuper l'un et l'autre de leurs enfants."

PAYS-BAS

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

"Il faudrait également prévoir des procédures ou modifier les procédures en vigueur afin que la législation sociale, notamment la législation à l'égard des parents, soit réellement appliquée. La protection du rôle social des parents doit être garantie dans la législation. L'octroi d'un congé parental devrait être envisagé pour permettre au père et à la mère de se partager tous les soins à donner aux enfants. Etant donné leur état de santé, les femmes devraient avoir droit à un congé de maternité avant et après l'accouchement."

Paragraphe 55

JAPON

Modifier la première phrase comme suit :

"Il faudrait envisager de ratifier rapidement tous les instruments internationaux élaborés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, qui ont trait aux droits de la femme, et d'y adhérer."

4. Participation à la vie politique et à l'action visant à promouvoir la coopération internationale et à renforcer la paix

Participation des femmes à l'action visant à promouvoir la coopération internationale et à renforcer la paix

Paragraphe 62

CHINE

Remplacer le texte actuel par :

"Partout dans le monde, les femmes devraient participer aussi largement que possible à l'action menée pour renforcer la paix et la sécurité mondiales, instaurer des relations amicales entre les nations, réaliser la coopération internationale, instaurer un nouvel ordre économique dans les relations internationales, promouvoir des garanties, des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, ainsi qu'à la lutte contre le colonialisme, le né colonialisme, le racisme, l'apartheid, la domination, l'oppression et l'occupation étrangères."

Paragraphe 62 à 68

JAPON

Cette sous-section devrait être insérée au chapitre IV (troisième partie).

Paragraphe 66

FRANCE

Supprimer ce paragraphe.

Paragraphe 67 et 68

NOUVELLE-ZELANDE

La Nouvelle-Zélande préférant préserver autant que possible l'universalité du programme pour la seconde moitié de la Décennie, nous serions partisans de supprimer de la section traitant de l'action au niveau national les références à des pays ou des groupes de femmes particuliers.

5. Mesures dans le domaine de l'enseignement et de la diffusion d'informations

Paragraphe 69 à 77

NOUVELLE-ZELANDE

Il est nécessaire de remanier quelque peu cette section afin d'éviter qu'elle puisse être interprétée comme une recommandation dans le sens d'un contrôle des médias par les gouvernements ou de prescriptions à leur encontre.

Paragraphe 73

FRANCE

Supprimer la dernière partie du paragraphe, à partir de "leur permettant ainsi...".

6. Amélioration de la base des données

Paragraphe 78

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Modifier le texte actuel comme suit :

"Tous les organismes chargés de recueillir des données devraient ventiler, s'il y a lieu, par âge et par sexe, tous les renseignements qu'ils recueillent."

Paragraphe 79

PAYS-BAS

Après le paragraphe 79, ajouter un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"Il faudrait insister sur l'importance de la liberté d'association et sur la protection du droit à s'organiser, ceci s'appliquant particulièrement à la situation de la femme au travail. Des mesures spéciales devraient être prises en vue de ratifier les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (Nos 87 et 98) et de leur donner effet dans la législation nationale."

7. Rôle des organisations non gouvernementales

Paragraphe 87

JAPON

Insérer les mots "le cas échéant" entre le mot "appuyer" et les mots "les efforts".

PAYS-BAS

Après le paragraphe 87, ajouter un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"En ce qui concerne les activités consécutives à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, les gouvernements devraient :

'Permettre la publication et la diffusion des résultats de la Conférence mondiale et du forum des ONG;

Permettre aux groupes non gouvernementaux de participer à la mise en oeuvre du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie;

Accorder des ressources financières aux groupes non gouvernementaux que ceux-ci puissent contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Il pourrait être utile de mettre davantage l'accent dans cette section sur la valeur du travail effectué par les femmes, individuellement et au sein d'organisations, en vue d'améliorer leur propre condition et celle des autres femmes.

A la troisième session du Comité préparatoire, il avait été convenu que le mot "groups" devrait être maintenu dans la version anglaise du paragraphe 87.

B. Objectifs et domaines d'action prioritaires relevant du sous-thème de la Conférence mondiale "Emploi, santé et enseignement"

1. Emploi

Objectifs

PAYS-BAS

Entre le titre "1. Emploi" et le sous-titre "Objectifs", insérer un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"Comme condition préalable à une véritable égalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, il faut faire en sorte que les femmes et les hommes puissent combiner un travail rémunéré avec les responsabilités du ménage et les soins à donner aux enfants."

Paragraphe 96

JAPON

A la cinquième ligne, supprimer le mot "complète".

Domaines d'action prioritaires

Paragraphe 97

JAPON

Insérer les mots "le cas échéant" après le mot "prendre".

Paragraphe 100

AUSTRALIE

A la fin du paragraphe, ajouter les mots "en ce qui concerne notamment l'ancienneté et les promotions".

JAPON

Remplacer les mots "mesures d'ordre législatif et autres" par les mots "mesures d'ordre législatif et/ou autres".

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Remplacer les mots "garantissant la permanence de l'emploi" par les mots "facilitant l'emploi continu".

Paragraphe 101

AUSTRALIE

Remplacer le paragraphe par le libellé des alinéas f) et d) de l'article 11 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

FRANCE

Rédiger ainsi le paragraphe :

"Adopter et appliquer des règlements et des mesures connexes pour protéger la maternité, reconnue comme une fonction sociale de la femme."

JAPON

Remplacer les mots "et des mesures connexes" par les mots "et/ou d'autres mesures".

PAYS-BAS

Remplacer le paragraphe actuel par le libellé des alinéas f) et d) de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :

"Assurer aux hommes et aux femmes, à égalité, le droit à la protection de la santé et à la sécurité des conditions de travail, y compris la sauvegarde de la fonction de reproduction. Une protection spéciale devrait être assurée aux femmes enceintes dont il est prouvé que le travail est nocif."

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Le paragraphe actuel a besoin d'être clarifié.

Paragraphe 102

PAYS-BAS

Remplacer le paragraphe actuel par le texte suivant :

"Faire en sorte que les travailleurs migrants jouissent du même traitement et aient le même accès à la formation professionnelle que les ressortissants du pays hôte et améliorer la condition des femmes qui, épouses ou mères de travailleurs migrants, les accompagnent à l'étranger."

Paragraphe 103

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Il est proposé de supprimer ce paragraphe.

Paragraphe 105

JAMAÏQUE

Faire de ce paragraphe l'alinéa j) du paragraphe 152.

Paragraphe 108

JAMAÏQUE

Combiner le paragraphe 108 et l'alinéa d) du paragraphe 152 comme suit :

"Examiner soigneusement la possibilité d'établir des statistiques qui permettent de mesurer la contribution des femmes rurales au même titre que celle des hommes, y compris le travail dans le domaine de la production agricole, le travail familial non rémunéré et la production de denrées alimentaires destinées à la consommation familiale, et suivre les effets du développement de façon à pouvoir déterminer les aspects négatifs et imprévus, par exemple l'accroissement du volume de travail et la perte de certaines possibilités de gagner un revenu."

Paragraphe 109

JAMAÏQUE

Combiner le paragraphe 109 et l'alinéa g) du paragraphe 152 comme suit :

"Créer ou renforcer l'infrastructure nécessaire pour alléger la tâche des femmes rurales au moyen, entre autres, de techniques adéquates."

Paragraphe 110

FRANCE

Ajouter au paragraphe :

"Faire également en sorte que les femmes, au même titre que les hommes, soient initiées aux formations nouvelles des techniques de pointe qui se développent largement à l'heure actuelle."

Paragraphe 112

AUSTRALIE

A la cinquième ligne, remplacer les mots "prévenir les effets préjudiciables du transfert des techniques sur" par les mots "maximiser les avantages du transfert des techniques pour".

2. Santé

Objectifs

Alinéa e) du paragraphe 115

AUSTRALIE

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

"Elaborant des mesures et des programmes visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants et à protéger les femmes de tous âges contre la violence en milieu familial, les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle."

FRANCE

Ajouter in fine les mots "et la prostitution".

JAPON

Cet alinéa n'est pas à sa place sous la rubrique "Santé" et devrait être déplacé.

Domaines d'action prioritaires

Paragraphe 116

AUSTRALIE

Ce paragraphe devrait figurer dans la sous-section précédente (Objectifs).

Paragraphe 117

PAYS-BAS

Insérer le nouveau paragraphe suivant entre les paragraphes 117 et 118 :

"Assurer aux femmes migrantes, en matière de soins de santé, l'égalité avec la population du pays. Des mesures devraient être prises pour améliorer les conditions de santé des femmes migrantes, en accordant une attention particulière aux troubles dus aux tensions causées par des conditions culturelles, sociales et religieuses différentes. Offrir une formation complémentaire, pour les soins de santé à domicile, concernant les attitudes culturelles et religieuses différentes que peuvent avoir les femmes migrantes vis-à-vis de la santé et de la maladie."

Paragraphe 120

AUSTRALIE

A la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante :

"La planification de la famille devrait être encouragée en tant que moyen de réduire la mortalité maternelle et infantile dans les cas où existent des facteurs entraînant des risques élevés (multiparité, grossesses trop rapprochées et grossesses aux limites de la période de reproduction, par exemple)."

Paragraphe 130

AUSTRALIE

Après le paragraphe 130, ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants :

"Accorder une attention particulière aux besoins des adolescentes, des femmes âgées, des femmes vivant seules et des femmes handicapées.

Encourager des enquêtes sur les causes et l'étendue de la violence en milieu familial, l'octroi d'un soutien et la fourniture de refuges aux femmes victimes de violences et à leurs enfants, afin qu'ils puissent être soustraits à un environnement violent, ainsi que la création de centres de traitement et de conseil pour les victimes d'agressions sexuelles."

3. Enseignement

Domaines d'action prioritaires

Paragraphe 135

JAPON

Insérer les mots "selon qu'il convient" entre les mots "fixer" et "des dates à compter".

Paragraphe 138

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Le Royaume-Uni estime que ce paragraphe devrait mettre l'accent sur la fourniture de moyens d'enseignement aux filles comme aux garçons plutôt que sur la nécessité d'un enseignement mixte. Supprimer les mots "et à l'apport d'une aide visant à instituer un enseignement mixte quand cela est possible".

Paragraphe 139

AUSTRALIE

A la fin du paragraphe, ajouter les mots suivants :

"et promouvoir l'élaboration de matériels et programmes d'enseignement non sexistes.

Paragraphe 141

AUSTRALIE

Entre les paragraphes 141 et 142, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

"Aux niveaux secondaire et supérieur ainsi que de l'enseignement des adultes, élaborer des programmes visant à encourager une compréhension de base des droits de l'homme, notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres parties de la Charte universelle des droits de l'homme."

Paragraphe 145

PAYS-BAS

Entre les paragraphes 145 et 146, insérer le nouveau paragraphe suivant :

"Assurer aux femmes migrantes, à égalité avec la population du pays, un enseignement général et une formation professionnelle. Des mesures devraient être prises pour améliorer le niveau d'instruction et de formation des femmes migrantes grâce à des cours de langue et d'alphabétisation dispensés à leur arrivée dans le pays hôte. Il faudrait offrir des moyens d'enseignement et de formation aux filles nubiles de travailleurs migrants qui ont l'âge de la scolarité obligatoire mais qui, pour diverses raisons, ne fréquentent pas l'école dans le pays hôte. Il faudrait veiller tout particulièrement à atteindre les femmes migrantes par l'intermédiaire, par exemple, des médias et notamment de la radio. Il est indispensable de dispenser une formation complémentaire et une orientation spéciale aux travailleurs sociaux et aux enseignants qui, dans la plupart des cas, devront nécessairement être des femmes."

C. Domaines d'action prioritaires appelant une attention plus particulière

2. Femmes rurales

Objectif

Paragraphe 150

JAMAÏQUE

Modifier le paragraphe comme suit :

"Valoriser et accroître la contribution que les femmes rurales apportent au développement économique et social de leur pays, contribution qui est amoindrie, entre autres, du fait de la double charge qu'elles assument en tant que travailleuses agricoles et ménagères."

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Sans objet en français.]

Domaines d'action prioritaires

Paragraphe 152

JAMAÏQUE

Remplacer l'alinéa i) du paragraphe 152 par le paragraphe 107.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Il avait été convenu, à la troisième session du Comité préparatoire, qu'à l'alinéa a) du paragraphe 152, les mots "s'il en existe" seraient insérés après le mot "dispositions".

Troisième partie

LE PROGRAMME D'ACTION AUX NIVEAUX INTERNATIONAL ET REGIONAL

IV. POLITIQUES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX

Paragraphe 163

NOUVELLE-ZELANDE

Ce paragraphe devrait être étoffé afin de tenir compte des efforts déployés au niveau international par le biais de l'aide bilatérale et régionale.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Il est suggéré d'inclure dans ce paragraphe une référence à l'assistance provenant d'autres sources, y compris le Commonwealth (au niveau bilatéral), l'OCDE et les principales ONG. Il conviendrait également de mentionner la Commission de la condition de la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Paragraphe 164

AUSTRALIE

Ajouter le passage suivant à la fin du paragraphe :

"Et notamment aux accrues qu'entraîne l'application du présent programme d'action. Le financement du Fonds devrait, autant que possible, être axé sur des projets précis."

Paragraphe 166

PAYS-BAS

Insérer le nouveau paragraphe suivant entre les paragraphes 166 et 167 :

"En matière de coopération bilatérale en vue du développement, les Etats Membres devraient s'employer à renforcer les programmes nationaux visant à assurer l'entière participation des femmes au développement, en révisant et en redéfinissant, si

besoin est, les concepts, objectifs et politiques de développement. Dans toutes les activités bilatérales de développement au niveau national, les femmes devraient participer à la préparation et à l'exécution des programmes et projets. Des efforts devraient être faits pour renforcer les groupes et organisations de femmes au niveau local."

Assistance aux femmes d'Afrique australe

Paragraphe 180

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Il avait été convenu à la troisième session du Comité préparatoire que les mots "l'Organisation des Nations Unies" devraient être insérés avant les mots "l'Organisation de l'unité africaine".

Assistance aux femmes réfugiées dans le monde entier

Paragraphe 184

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Sans objet en français.]

Paragraphe 185

AUSTRALIE

Modifier le paragraphe comme suit :

"Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés devrait accorder une attention particulière aux besoins des femmes réfugiées dans ses programmes de secours, d'intégration locale, de réinstallation et de rapatriement des réfugiés".

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Ajouter après les mots "Nations Unies" les mots "et le cas échéant d'autres organes", remplacer le mot "fournir" par "fournissent" et le mot "doit" par les mots "sont priés d'".

/...

Paragraphe 186

AUSTRALIE

Après le paragraphe 186, ajouter le texte suivant :

"Des mesures spéciales doivent être prises pour protéger les femmes réfugiées contre l'exploitation et les abus sexuels, en reconnaissant notamment la vulnérabilité particulière des femmes qui voyagent seules et des femmes chefs de famille dans les camps de réfugiés."

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Ce paragraphe ne reflète pas avec précision le texte qui avait été arrêté à la troisième session du Comité préparatoire et qui était libellé comme suit :

"L'assistance devrait, le cas échéant, être acheminée par l'intermédiaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que par les voies bilatérales intergouvernementales et devrait inclure, dans la mesure où les ressources disponibles le permettent, les aspects suivants..."

B. Elaboration de normes internationales et examen des normes en vigueur

Paragraphe 189

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

En ce qui concerne l'alinéa a) du paragraphe 189, le Royaume-Uni a fait part de sa préoccupation devant la manière dont la Convention était formulée et avait été adoptée. Le Royaume-Uni ne sera peut-être pas en mesure de prendre rapidement une décision quant à la signature de la Convention.

C. Recherche, collecte et analyse des données

Paragraphe 194

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Il avait été convenu à la troisième session du Comité préparatoire que les mots "y compris de celles qui ont abandonné leur formation scolaire" viendraient après les mots "le plein accès des femmes".

Paragraphe 195

FRANCE

A la deuxième ligne, après "commission régionale", ajouter : "et à partir des travaux réalisés par l'Instraw".

Paragraphe 196

FRANCE

A la deuxième ligne, après "la coordination", ajouter : "en accord avec l'Instraw".

D. Diffusion des informations et des données d'expérience

Paragraphe 205

AUSTRALIE

Après le paragraphe 205, ajouter un nouveau paragraphe conçu comme suit :

"Des informations comprenant des bibliographies détaillées des études et autres documents publiés par l'ONU et les institutions spécialisées sur le rôle des femmes dans le processus du développement devraient être distribuées largement aux Etats Membres et aux organisations de recherche privées compétentes afin de faciliter l'accès à ce type d'information."

E. Examen et évaluation

Paragraphe 206

AUSTRALIE

A la première ligne, supprimer les mots "tous les deux ans".

Paragraphe 207

FRANCE

Ajouter :

"Son système intégré d'informations devrait être amélioré ainsi que ses possibilités d'examen des communications, et les capacités de diffusion de ses travaux

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Ce paragraphe n'a pas été approuvé à la troisième session du Comité préparatoire.

Paragraphe 210

JAPON

Il serait souhaitable de reformuler la phrase afin d'éviter qu'elle n'entraîne une prolifération des mécanismes des organes des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Paragraphe 215

AUSTRALIE

Après le paragraphe 215, ajouter un nouveau paragraphe conçu comme suit :

"L'Organisation des Nations Unies et les commissions régionales devraient s'efforcer particulièrement de fournir une assistance aux Etats Membres qui ont des difficultés à fournir les ressources nécessaires pour remplir le questionnaire

Commentaires supplémentaires

AUSTRALIE

Dispositions au niveau institutionnel

Il conviendrait d'inclure une section sur les dispositions au niveau institutionnel qui serait compatible avec les dispositions régionales et soulignerait leur importance. Cette section comprendrait les paragraphes 117 et 207.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Dépenses

En ce qui concerne les recommandations concernant une action de l'Organisation des Nations Unies qui impliquerait un accroissement des dépenses, le Royaume-Uni croit comprendre que tout accroissement de ce genre serait compensé par des économies correspondantes à d'autres rubriques du budget.